

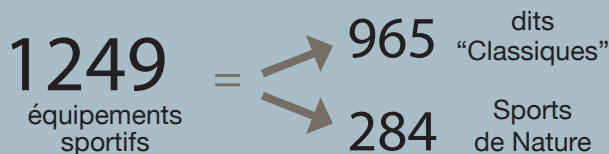
LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN MARTINIQUE

En Martinique, l'Etat et le Conseil Régional se sont dotés d'outils permettant d'analyser les équipements sportifs existants et d'envisager des hypothèses de construction ou de rénovation :

- un premier rapport exhaustif commun, le Diagnostic Territorial Approfondi, publié en décembre 2014, présente des constats et des préconisations sur court, moyen et long terme ;
- la base de donnée du Recensement des équipements sportifs (RES), rend compte du parc d'équipements sportifs en Martinique.

Les données les plus significatives provenant de ces outils sont présentées ci-après sous forme de cartes, de graphiques, de chiffres clés. Brutes ou combinées, toutes ces informations s'inscrivent dans le cadre de l'aide à la décision aux acteurs concernés par la problématique du développement et de l'aménagement du territoire.

CHIFFRES CLÉS



PROPRIÉTAIRES DES ÉQUIPEMENTS

Martinique

68%

Propriétaires publics
Martinique

87%

France hexagonale

75%

France hexagonale

86%

817 CLUBS EN 2013

Nbre de clubs / 10 000 habitants
(22^{ème} position sur 26 régions)

21,1 ‰

Moyenne nationale 24,6 ‰

TAUX D'ÉQUIPEMENT / HABT*

Martinique

24,7 ‰

France hexagonale

40,6 ‰

61 887 LICENCIÉS EN 2013

Nbre de licenciés / 100 hab (25^{ème} position sur 26 régions)

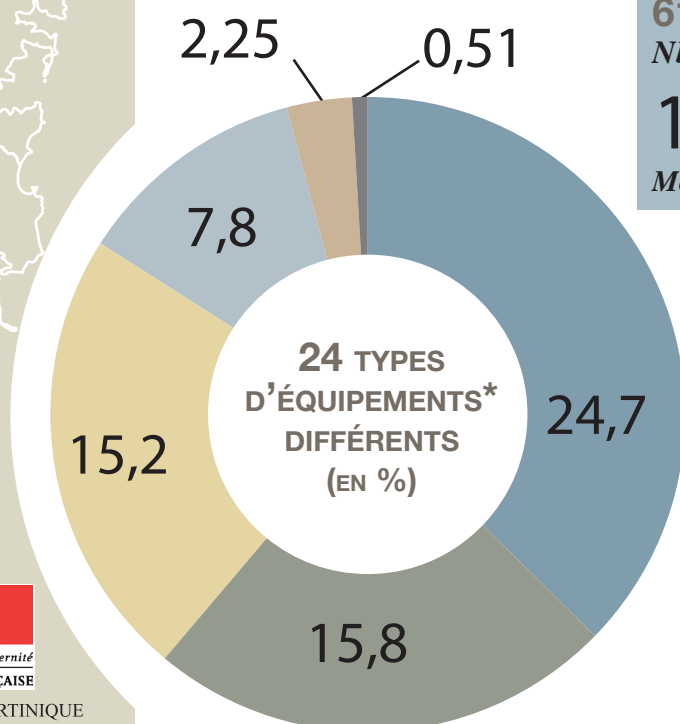
16,57%

Moyenne nationale 25,07 %

RÉPARTITION LICENCIÉS PAR SEXE

Hommes **70 %**

Femmes **30 %**



- Terrains de petits jeux collectifs (323)
volley, basket, hand, badminton dont plateaux d'EPS et salles multi-sports
- Sites d'activités aquatiques et nautiques (198)
- Terrains de grands jeux collectifs (190)
football et rugby
- Courts de tennis (98)
- Equipements d'athlétisme (88)
- Bassins de natation (20)

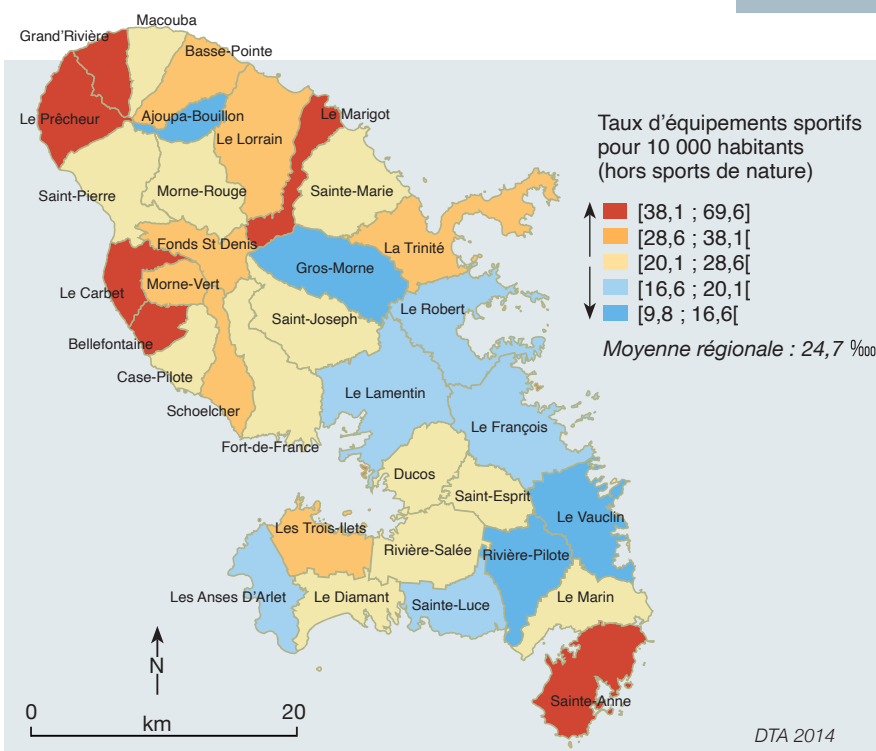
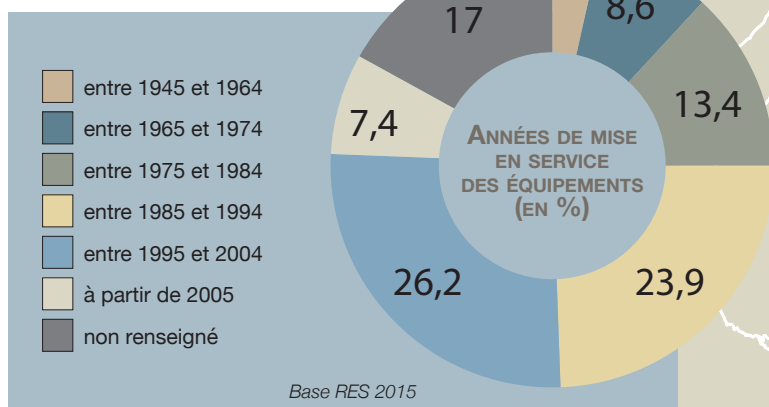
* hors sports de nature

DONNÉES ET CARTES COMME OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION

CONSTRUCTION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS OU RÉNOVATION

En fonction de leur vétusté

Depuis leur mise en service, 554 établissements n'ont pas effectué de travaux de rénovation. Pour les autres, les types de travaux se répartissent en : 31,6% de vétusté, 18% de mise en conformité, 2,6% de mise aux normes. Les autres travaux sont des petits aménagements (accueil, local rangement, sonorisation, affichage, chrono, confort, ...). Pour les équipements les plus anciens (31 construits entre 1945 et 1964), 7 n'ont déclaré aucun travaux.



En fonction de leur répartition sur le territoire

La répartition des équipements sportifs sur le territoire est très inégale, d'autant plus quand on prend en considération certaines typologies d'équipements (ex. bassins de natation).

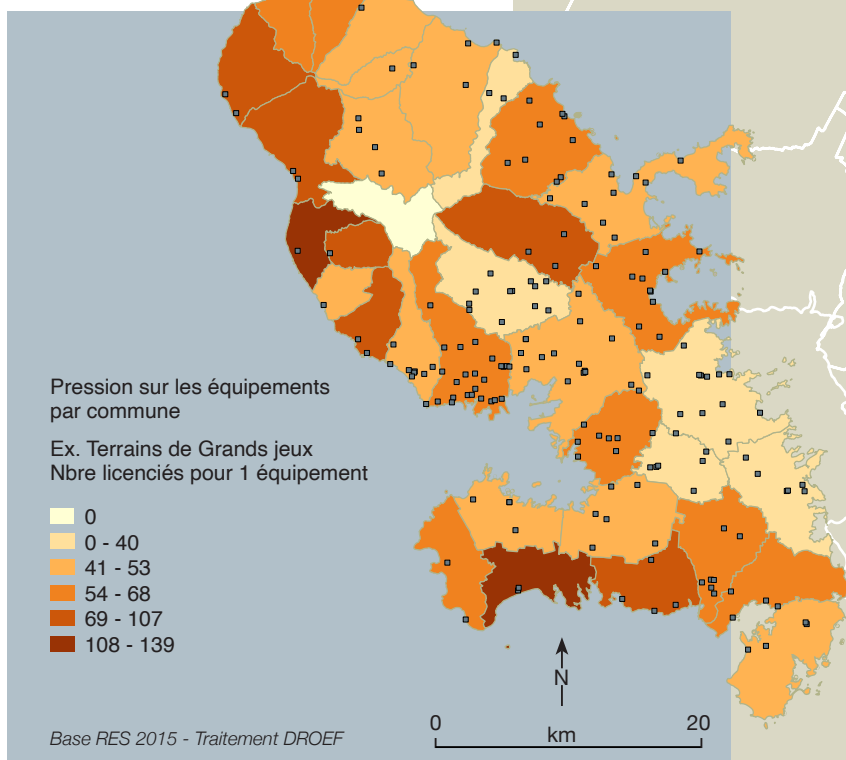
Le taux d'équipements de chacune des communes est totalement tributaire du nombre d'habitants sur celles-ci. En effet, les communes les moins peuplées, malgré le fait qu'il y ait peu d'équipements sportifs, ont un taux très élevé (ex. Grand'Rivière, Prêcheur). A contrario, Fort-de-France, avec 236 équipements présente un taux dans la moyenne régionale.

En fonction de la pression d'utilisation sur les équipements

Quand, par territoire (EPCI, Commune), on rapporte le nombre de licenciés-utilisateurs par équipement, on peut calculer la pression d'utilisation sur une typologie d'équipements. Ces informations permettent :

- de vérifier s'il est nécessaire de construire ou rénover,
- d'améliorer la gestion des équipements sportifs tant d'un point de vue pragmatique (planning, ...) qu'institutionnel (compétence communale ou intercommunale, EPCI ou bassins de vie).

Le dynamisme associatif influe fortement sur cette pression. Par exemple, au Carbet, 121 licenciés de football occupent 1 terrain alors qu'au François, 553 licenciés se partagent 14 terrains de Grands Jeux.



La base RES ne permet pas aujourd'hui de vérifier l'existence de sièges sociaux d'associations sportives dans l'équipement ou de salles de réunion. Ces informations pourraient être utiles car la pratique sportive est aujourd'hui utilisée comme un moyen de socialisation et d'inclusion sociale. La vie associative avec ce qu'elle apporte de valeurs, de fonctionnement démocratique et de vie en collectivité vient renforcer les effets positifs de la seule pratique sportive. Le manque de locaux pour les associations diminue l'impact qu'elles pourraient avoir sur leurs territoires et restreint leurs projets d'embauche d'un salarié et/ou de recrutement de volontaires en Service Civique.

ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS

Personnes en situation de handicap

Accessibilité par type de handicap

Base RES 2015

Moteur

46 %

Sensoriel

6 %

Partie de l'équipement accessible aux personnes handicapées moteur

<i>Aire de jeux</i>	78 %	<i>Tribunes</i>	74,6 %
<i>Vestiaires</i>	41,8 %	<i>Sanitaires public</i>	48,3 %
<i>Sanitaires sport</i>	33,3 %		

Il est à noter qu'en 2015, moins de la moitié des équipements sportifs de la Martinique sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

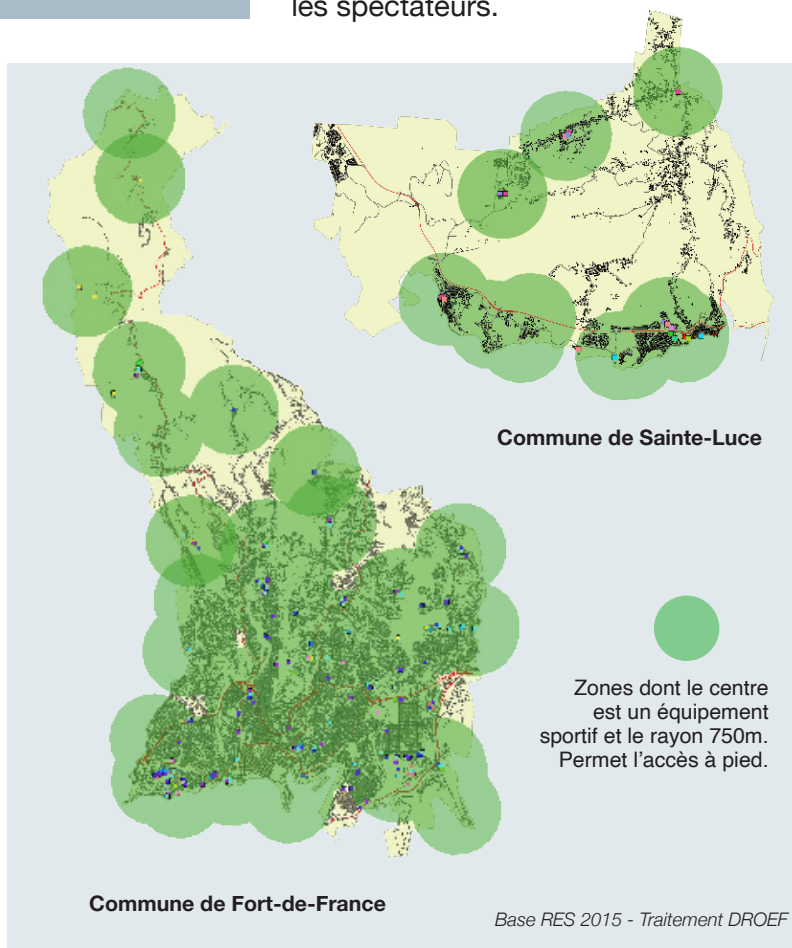
L'analyse plus précise de la partie de l'équipement accessible met en avant l'effort restant à fournir pour proposer une accessibilité complète, tant pour les pratiquants que pour les spectateurs.

Eloignement par rapport à l'habitat

Les cartes ci-contre permettent de visualiser la proximité de l'équipement en fonction de l'habitat. Deux types de problématiques sont révélées :

- **Communes à l'habitat dispersé** : un accès facile à pied est possible seulement si le lieu d'habitation est proche de l'équipement. La topographie de la Martinique crée des zones "d'exclusion". Une réflexion pourrait être menée pour ouvrir les équipements sportifs scolaires présents sur ces quartiers éloignés (quand ils existent) ou mettre en place des transports en commun.

- **Quartiers Politique de la Ville** : sur les 4 communes inscrites dans le cadre de la Politique de la Ville, on observe une relative bonne couverture de l'espace communal permettant un accès facile à un équipement sportif. Des pistes de réflexion pourraient s'élaborer dans l'objectif d'optimiser l'accès pour une plus grande diversité de pratiques sportives : adapter le réseau de transports en commun, élargir les plages horaires d'ouverture, couvrir les terrains extérieurs, ...



FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR QUELQUES MESURES SIMPLES

Malgré une bonne couverture du territoire (3,87 ‰ hab contre 3,21 ‰ hab en moyenne nationale), l'utilisation des plateaux EPS est freinée par le manque de couverture et d'éclairage des espaces, les contraintes liées aux créneaux horaires d'accès et les aléas climatiques. Le DTA préconise que la couverture soit une priorité pour bénéficier au plus grand nombre (scolaires/clubs) et pour compenser le déficit de salles multisports. Il faut également prioriser les projets accessibles aux scolaires et clubs sportifs et favoriser une gestion des plannings d'ouverture en fonction des besoins de tous (clubs, associations, ...) : l'accès des équipements sportifs scolaires à toutes les pratiques formalisées, l'éclairage et la couverture des équipements existants devraient permettre une augmentation significative de l'accessibilité.

DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITÉS

Les Pratiques Beach

Le territoire de la Martinique est propice au développement des pratiques Beach, activités sportives permettant d'utiliser la variété des sites naturels. Cette alternative à la construction et la rénovation d'équipements en dur permet également d'impulser de nouvelles activités dans un objectif de santé, de loisir ou de haut-niveau et de favoriser une activité libre de proximité.

Disciplines : Beach Tennis, Beach Volley, Sandball, Beach Soccer, Beach Rugby, Wrestling (lutte).

25 Sites de pratiques / 85 terrains

12
sur Cap Nord

3
sur la CACEM

10
sur l'Espace Sud

3 sites aménagés

Fort de France (1 terrain)
Ste Luce (2 terrains)
Schoelcher (5 terrains)

77 terrains informels

nécessitant des aménagements pour installer la pratique sur ces lieux (éclairage, eau, électricité, ...)

Pratiques Beach 2014 - DJSCS Martinique

Les Sports de Nature

La typologie des sports de nature se répartie en fonction des milieux naturels de pratique : terre, eau et air.

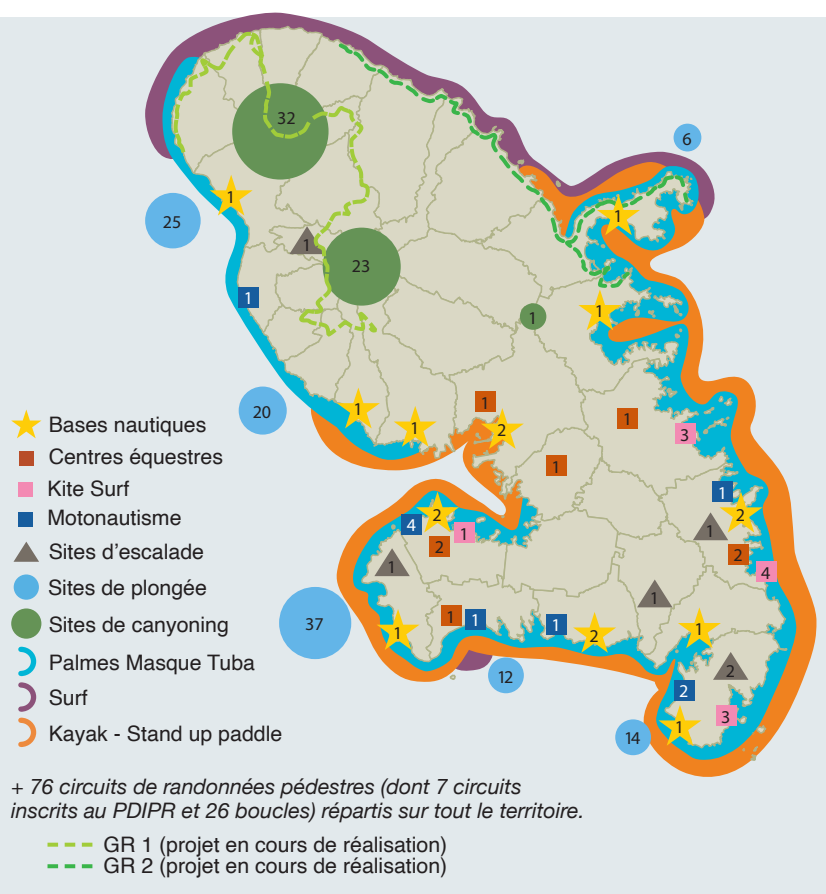
Le DTA publié en 2014 confirme l'importance du développement des activités de sports de nature selon deux axes :

- Offres de pratiques ludiques en milieu naturel à la population martiniquaise,
- Promotion du tourisme sportif comme attrait supplémentaire de l'île.

La variété des sites et des environnements de pratique sur le territoire est un atout permettant d'envisager des activités pour tous et sur toutes les communes.

Les sites de pratique demandent un aménagement moins coûteux que pour une construction en dur mais nécessitent un entretien très régulier. L'animation et la maintenance des sites sont générateurs d'emploi.

Le développement des sports de nature est à mettre en perspective avec l'augmentation significative de la pratique informelle constatée depuis plusieurs années (randonnée, surf, kitesurf, VTT, ...). L'aspect ludique de ces activités est un atout supplémentaire pour attirer les publics éloignés de la pratique sportive dans une perspective de sport santé ou sport citoyen.



SOURCES ET RESSOURCES

RES (Recensement des équipements sportifs)

Accès grand public www.res.sports.gouv.fr.

Des informations plus précises peuvent être obtenues en s'adressant à la DJSCS Martinique.

DTA (Diagnostic Territorial Approfondi) Martinique 2015

Accessible sur le site de la DJSCS www.drjcs-martinique.gouv.fr

BPE (Base Permanente des Equipements)

Accessible sur le site de l'Insee www.insee.fr

Base de Données des Licences 2013 Géolocalisées

Insee / MEOS (Ministère chargé des sports)

Des cartes complémentaires au RES et au DTA proposant des informations par commune et par type d'activités ainsi que des focus spécifiques sur les Quartiers Politique de la ville sont disponibles en ligne sur le site DJSCS www.drjcs-martinique.gouv.fr.